

**Réponse au postulat de M. Schulé et consorts
concernant l'installation de distributeurs
automatiques de matériel sportif**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 27 mars 2025, votre assemblée a accepté le renvoi en Municipalité du postulat proposé par M. Schulé et consorts, demandant à la Municipalité « *d'étudier la possibilité d'installation de distributeurs automatiques de matériel sportif* ».

Plus loin, le postulat précise que l'étude « *pourrait inclure l'identification des emplacements stratégiques, l'évaluation des coûts, la sélection du matériel sportif à proposer et l'analyse des potentiels partenariats avec les fournisseurs* ».

2. Rapport au Conseil communal

Expériences d'autres communes

Comme relevé dans le texte du postulat, plusieurs communes vaudoises se sont déjà équipées de tels distributeurs. Notons d'emblée que, bien souvent, la pose de ces appareils est réalisée dans le cadre de la création (ou de la remise à niveau) d'installations sportives communales ou intercommunales.

Afin de pouvoir profiter des expériences précédentes, un contact a été établi avec trois d'entre-elles qui ont, au cours des dernières années, présenté un préavis spécifiquement dans ce but, ceci afin de pouvoir facilement en extraire les coûts ; il s'agit de :

- La commune de Founex, [préavis 008/2021-2026](#) (installation de Box-up)
- La ville de la Tour-de-Peilz, [préavis 38/2024](#) (remise à jour d'une place de jeux)
- La commune de Sainte-Croix, [préavis 23-10](#) (installation de Box-up)

La majorité des éléments développés dans la présente réponse proviennent de ces préavis et/ou des informations fournies par les employés communaux concernés.

Fournisseurs existants et description de la solution

Deux fournisseurs semblent se partager le marché vaudois, à savoir :

- Equip Sport SA, une entreprise du groupe Nidecker, fondée en 2021 et basée à Rolle, dont les casiers sont en particulier distribués par l'entreprise Real Sport.
- BoxUp SA, une startup issue de la HES-SO, créée en 2018, présente en Suisse, en France et en Irlande, et partenaire de l'entreprise Terrasport.

Les deux solutions fonctionnent selon un même principe, à savoir l'achat d'une station divisée en casiers (modules) pouvant chacun accueillir l'équipement nécessaire à la pratique d'un sport (de balles, d'équilibre, de raquette, de fitness ou de loisirs).

Les utilisateurs s'inscrivent sur une application installée sur leur téléphone portable qui permet de s'identifier et d'ouvrir le casier désiré, puis de confirmer le retour du matériel en prenant une photo à la fin de l'activité. La mise à disposition est totalement gratuite pour les utilisateurs qui peuvent, en temps réel, connaître la disponibilité des casiers et des équipements.

Les stations existent en différentes tailles, allant de 2 à 6 modules en standard, ou plus grandes sur commande. Ces stations sont alimentées par un panneau photovoltaïque et peuvent être personnalisées, aux couleurs de la commune par exemple.

Les sports sont choisis par le propriétaire de la station parmi une liste disponible sur le site du fournisseur, qui s'occupe de faire parvenir le matériel correspondant et de le remplacer en cas de perte ou de dégâts ; dans ce dernier cas, les suites à donner auprès de l'utilisateur responsable sont également du ressort du fournisseur.

Enfin, le propriétaire de la station a accès à une série de données statistiques lui permettant d'analyser la fréquentation du terrain et l'utilisation du matériel sportif.

Identification des emplacements stratégiques et sélection du matériel sportif à proposer

Dans le cas de Romanel-sur-Lausanne, deux emplacements semblent naturellement destinés à recevoir un tel casier, à savoir le parc de Prazqueron et le parc des Esserpys.

À Prazqueron, une installation à quatre casiers pourrait proposer des ballons de basket et de football, ainsi que des raquettes de ping-pong et jeux pour enfants (diabolo et frisbee par exemple).

Aux Esserpys, il pourrait être intéressant d'envisager une installation plus grande proposant un jeu de pétanque, des ballons, des raquettes de badminton, des jeux familiaux (Mölkky ou Kubby), voire des accessoires de fitness.



Exemple de station BoxUp 4 casiers

Évaluation des coûts

Selon les communes contactées, les coûts se répartissent entre l'installation (investissement) et l'exploitation (budget).

L'installation couvre les coûts d'achat de la station, de personnalisation de celle-ci, ainsi que la livraison et la fixation. Les montants ci-dessous sont indicatifs et ne doivent être compris que comme des ordres de grandeur, aucune offre ferme n'ayant été demandée dans le cadre du traitement du préavis.

Rubrique	Élément			Total en CHF
100	Achat des stations			
	Station 4 casiers			12 000,00
	Station 6 casiers			17 000,00
	Station 10 casiers			26 000,00
200	Installation			
	Personnalisation	2	500	1 000,00
	Socles en béton	2	3 000	6 000,00
	Livraison et installation			1 000,00
	Aménagement du terrain	2	2 000	4 000,00

Ainsi, l'installation de deux stations respectivement de 10 et 4 casiers impliquerait un investissement d'environ CHF 60'000,00 (en comptant 10 % de divers et imprévus). L'amortissement devrait probablement se faire sur une période de 5 ans.

En ce qui concerne l'exploitation de ces installations, le travail dévolu aux services communaux consiste principalement à remplacer le matériel reçu du fournisseur dans les casiers et, éventuellement, procéder à de petites réparations. Sur le plan administratif, le paramétrage des casiers et l'exploitation des données d'utilisation ne représentent pas non plus de charge significative.

Enfin, les fournisseurs facturent un montant annuel pour assurer la continuité des prestations ; somme qui n'est pas calculable à cette étape du projet, puisque dépendant de l'installation retenue et du nombre d'utilisateurs enregistrés.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité envisage favorablement la mise en place de distributeurs automatiques de matériel sportif sur le territoire communal.

Si l'installation à Prazqueron pourrait être envisagée à court terme, la Municipalité juge peu raisonnable, pour le moment, de procéder à l'aménagement d'une telle station aux Esserpys, dans la perspective des profonds changements que ce parc va connaître au cours des années à venir avec la construction du futur complexe scolaire.

La Municipalité considère avoir, par la présente réponse, répondu aux questions soumises dans le postulat déposé par M. Simon Schulé et consorts et vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le rapport municipal N° 102/2026 adopté en séance de Municipalité du 16 février 2026 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

de dire qu'il est ainsi répondu au postulat déposé par M. Simon Schulé et consorts concernant l'installation de distributeurs automatiques de matériel sportif.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :

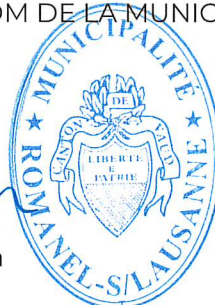


Claudia Perrin

Le Secrétaire :



Nicolas Ray



Romanel-sur-Lausanne, le 16 février 2026

Déléguée municipale : Mme Jennifer Dagon

Annexe : texte du projet

